

Association Imeder

Palais consulaire • Quai de Lattre de Tassigny • BP 10941 66020 Perpignan cedex

Désignation

Nom et prénom du Responsable ou correspondant :

Adresse :

Je souhaite qu'un justificatif de versement me soit adressé par e-mail oui non

e-mail :

TÉL. :

SIRET :

APE :

Cotisation annuelle 2017 :

Startup de – deux ans d'activité

Exonération la première année

Entreprise - 10 salariés

100 ,00 €

Entreprise + 10 salariés

250 ,00 €

Autres (association, centre de formation, syndicat mixte, institutionnel
collectivité territoriale)

250,00 €

Date, signature et cachet :

Règlement :

Chèque bancaire à l'ordre de IMEDER, à retourner à l'IMEDER, palais consulaire, Quai de Lattre de Tassigny, BP 10941, 660200 Perpignan Cedex.

Votre chargé de mission :

Patrick Mesquida 04 68 35 98 95 - e-mail : patrick.mesquida@imereder.org

Assistante : Hélène Tariscon 04 68 35 98 80 - e-mail : h.tariscon@pyrenees-orientales.cci.fr

A savoir

Ne sont considérés comme adhérents de l'Imeder que les personnes physiques et morales à jour de leur cotisation. Cette cotisation est déductible de vos charges, dans le cadre des frais de gestion (D. adm. 4C-429 n°2, 30 octobre 1997).